

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DISSOLUX

Version: 2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: DISSOLUX

Application(s) et / ou usage(s) normaux: SOLVANT DE NETTOYAGE.

Fournisseur: C.C.L
Z.I. Le Meux - Rue du Buisson du Roi
F-60881 LE MEUX CEDEX
France
Tél: +33 (3) 44 91 53 10
Télécopie: +33 (3) 44 91 53 13

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: DISSOLUX

Description de la préparation: SOLVANT DE NETTOYAGE.

Composant(s) contribuant aux dangers: • Distillats légers (pétrole), hydrotraités. - N° Id: 649-422-00-2 - N° CAS: 64742-47-8 - N° CE: 265-149-8
Conc. pds.(%): 94 - Classification: • Xn; R 65 •

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: effets narcotiques.
L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.
Inflammable.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Risque(s) spécifique(s): Le produit n'est pas classé "inflammable" mais peut brûler !

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.
Garder au repos. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

Risques spéciaux: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DISSOLUX

Version: 2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
- Mesure(s) d'ordre technique: Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

Stockage

- Précaution(s): Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: oxydants forts.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
- Paramètre(s) de contrôle:
 - Limite(s) d'exposition: Se conformer aux valeurs limites d'exposition réglementaires. VLEP : 1200mg/m3
- Protection individuelle:
 - Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - Protection des mains: gants résistants aux solvants.
 - Protection de la peau et du corps: Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
 - Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.
- Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Utiliser la ventilation adéquate.
- Information(s) supplémentaire(s): Toutefois, il faut s'assurer d'une ventilation suffisante des lieux de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: incolore
- Odeur: légère

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: >64 °C
- Température d'auto-inflammabilité: >230 °C
- Limites d'explosivité: 1-6 % Vol dans air

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DISSOLUX

Version: 2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Pression de vapeur:	<0.5h Pa (20 °C)
- Densité relative (eau = 1):	0.810
- Masse volumique apparente:	790-820 kg/m ³
- Viscosité:	2.1mm ² /s(20 °C)
- Hydrosolubilité:	émulsionnante
- Liposolubilité:	complètement soluble
- Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
Condition(s) à éviter:	Chaleur. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
Matière(s) à éviter:	Eviter le contact avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Lors de sa combustion, il se forme: oxydes de carbone (CO et CO ₂), aldéhydes et dérivés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
- Inhalation:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: effets narcotiques, irritation des muqueuses, maux de tête, nausées, vertiges.
- Contact avec la peau:	DL50/cutanée/lapin = >2000mg/kg(CONCAWE)
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion:	DLA/orale/rat = >2000mg/kg(CONCAWE)
Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Mobilité:	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.
Persistence et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
Effets sur l'environnement:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
- Toxicité aquatique:	CL50/96h/poisson rouge = >1000mg/l
Effets nocifs divers	
Information(s) supplémentaire(s):	Biodégradabilité - Test OCDE 68% en 28 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Information(s) supplémentaire(s):	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
N° UN:	aucun
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)	
Voies maritimes (IMDG)	
Voies aériennes (ICAO/IATA)	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
-------------	---


FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DISSOLUX

Version: 2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

N° CE:	Non applicable.
Symbole(s):	Xn - Nocif 
Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20 Nocif par inhalation. 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase(s) S:	16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information(s) complémentaire(s):	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Avis ou remarques importantes:	Matières dont le point éclair est supérieur à 61 °C mais inférieur à 100°C Substances with a flash point above 61 °C and less than 100 °C

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 67/548/CE (29APT) 88/379/CE(99/45/CE) 91/155/CE(2001/58/CE)
Rubrique n° 2 : Phrase(s) R	R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Avis ou remarques importantes:	Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	SOLVANT DE NETTOYAGE.
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Historique	
- Date de la première édition:	02-07-99
- Date de la révision précédente:	04/04/05
- Date de révision:	04/04/05
- Version:	2
- Révision chapitre(s) n°:	tous